Reçu en préfecture le 05/10/2023

Publié le 09/10/2023

ID: 014-241400415-20231003-D099_300923-DE



CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SÉANCE DU SAMEDI 30 SEPTEMBRE 2023

L'an deux mille vingt trois, le trente septembre à 09 heures 30, les membres du Conseil communautaire, convoqués le 22 septembre 2023 se sont réunis au siège de Cœur Côte Fleurie, 12 rue Robert Fossorier - Deauville, sous la présidence de Monsieur Philippe AUGIER Président.

Nombre de membres en exercice : 41 Nombre de membres présents : 29

Nombre de votants : 36

PRÉSENTS:

Philippe AUGIER Président, Michel MARESCOT 1er Vice-Président, Sylvie DE GAETANO 3ème Vice-Présidente, François PEDRONO 4ème Vice-Président, Michel CHEVALLIER 6ème Vice-Président, Jacques MARIE 7ème Vice-Président, Yves LEMONNIER 8ème Vice-Président, Philippe LANGLOIS 9ème Vice-Président, Régine CURZYDLO 10ème Vice-Présidente, Françoise LEFRANC 11ème Vice-Présidente, Rebecca BABILOTTE, Patrice BRIERE, Jean-Guillaume Christèle CERISIER-PHILIPPE, d'ORNANO, GALERANT, Emmanuel LAUSSINOTTE, Emmanuelle HONOREZ-BRULE, Chhun-Na LENGLART, Fabienne LOUIS, David MULLER, Patricia NOGUET, Marie-France NUDD-MITCHELL, Delphine PANDO, Didier PAPELOUX, Didier QUENOUILLE, Ihsane ROUX, Hervé VAN COLEN, Dominique VAUTIER, Brigitte YVES DIT PETIT-FRERE

ABSENTS:

Thierry GRANTURCO 5ème Vice-Président, Stéphanie FRESNAIS, François HORENT, Caroline RACLOT-MARAIS, David REVERT

ABSENTS AYANT DONNE POUVOIR:

Colette NOUVEL-ROUSSELOT, pouvoir à David MULLER, Claude BENOIST, pouvoir à Yves LEMONNIER, Véronique BOURNE, pouvoir à Jean-Guillaume d'ORNANO, Guillaume CAPARD, pouvoir à Philippe AUGIER, Miriam GUERARD, pouvoir à Florence GALERANT, Patrice ROBERT, pouvoir à Fabienne LOUIS, Michel THOMASSON, pouvoir à Didier QUENOUILLE

Madame Ihsane ROUX est nommée secrétaire de séance

DELIBERATION N°D099 300923

BUDGET PRINCIPAL DECISION MODIFICATIVE N° 1 - 2023 Autorisation

La présente décision modificative budgétaire porte sur le besoin de crédits au chapitre 204 pour pouvoir verser le solde du fonds de concours attribué à la commune de Villerville, dans le cadre des travaux de confortement de la falaise.

Il convient désormais d'inscrire les crédits nécessaires pour l'exercice 2023 tels que décrits dans le tableau ci-dessous :

Envoyé en préfecture le 05/10/2023

Reçu en préfecture le 05/10/2023

Publié le 09/10/2023

ID: 014-241400415-20231003-D099

Page | 2

| SECTION D'INVESTISSEMENT | | | | |
|--------------------------|---------|---------|--------------------------------|--------------|
| Chapitr | Article | Fonctio | Libellé | Montant |
| е | | n | | |
| | | | DEPENSES | |
| 204 | 204141 | 020 | Subvention d'équipement versée | 600 000.00 € |
| | 2 | | communes membres du GFP | |
| 21 | 2111 | 515 | Terrain nu | - 600 000.00 |
| | | | | € |

Le Conseil est invité à en délibérer

Le Conseil Communautaire Après en avoir délibéré Et à l'unanimité des membres présents ou représentés :

DECIDE d'adopter la décision modificative telle qu'explicitée ci-dessus.

Le Président :

Certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché au siège de la Collectivité

Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État

POUR EXTRAIT CONFORME

Ihsane ROUX Secrétaire de séance **Philippe AUGIER Président**

Communauté de Communes Coeur Côte Fleurie

12 rue Robert Fossorier 14800 Deauville 02 31 88 54 49 info@coeurcotefleurie.org

coeurcotefleurie.org







